

A Montreuil, le 6 octobre 2022

Syndicats de la production,
et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire du 6 octobre 2022.

Une réunion paritaire s'est tenue le 6 octobre 2022 pour finaliser les co-recommandations et notre accord frais de santé. Même si HARMONIE restait plus élevé sur les frais de gestion des options sur les ayants droit, la FILPAC-CGT a fait le choix assumé de les garder dans la co-recommandation afin de bénéficier de la force commerciale et de l'effet de la mutualisation. Il y aura donc 3 acteurs, APGIS, HARMONIE et PRODIGEO. La **FILPAC-CGT** a tout de même rappelé qu'elle se laissait le droit de sortir un des acteurs s'il ne respectait pas ce qui sera prochainement rédigé dans la convention tripartite.

Quant à l'apériteur et le collecteur du Haut Degrés de Solidarité, la **FILPAC-CGT** s'est positionné sur PRODIGEO.

Reste à recevoir l'accord finalisé et une fois fait la **FILPAC-CGT** consultera ses syndicats afin de se positionner sur une éventuelle signature.

L'UNIDIS est revenu sur la prévoyance et le déséquilibre du contrat qui a conduit à une augmentation de 25%. La **FILPAC-CGT** a rappelé que lors d'une réunion technique elle avait demandé à UNIDIS de lancer un appel d'offre, force est de constater que rien n'a été fait. Quoi qu'il arrive, la **FILPAC-CGT** est contrainte d'accepter la hausse tarifaire du contrat de prévoyance mais réfute toute possibilité d'augmenter les frais de chargement.

La prochaine réunion est programmée le 1^{er} décembre 2022 avec une préparatoire le 30 novembre 2022.

Le collectif papier.